

L'UNIVERSITÉ
ACCUEILLE
LES ÉTUDIANTS
SPORTIFS
DE HAUT
NIVEAU



Vous pratiquez une activité sportive de façon intensive (plusieurs heures d'entraînement et/ou de compétition par semaine). Vous souhaitez réussir vos études universitaires tout en continuant de progresser dans votre sport de prédilection. Vous souhaitez faire de votre pratique sportive un atout dans votre cursus universitaire.

L'UBS vous offre la possibilité de concilier pratique sportive intensive, compétition et cursus universitaire. Elle vous accompagne également dans l'élaboration de votre projet professionnel et dans la valorisation de votre pratique sportive de haut niveau.

N'hésitez pas à demander le statut de sportif de haut niveau !

Certains athlètes de renom ont exploité ce statut comme Julie BRESSET ou Thomas COVILLE.

QU'EST-CE QUE LE STATUT D'ÉTUDIANT SPORTIF DE HAUT NIVEAU ?

Il existe à l'UBS 2 statuts qui protègent l'étudiant sportif de haut niveau :

1

Le statut de sportif de haut niveau

Concerne les sportifs inscrits sur les listes ministérielles, les sportifs appartenant à un centre de formation de club professionnel (CFCP) et bénéficiant d'une convention de formation.

2

Le statut de sportif de haut niveau universitaire

Concerne les sportifs non listés membres d'une structure du projet de performance fédéral (programme d'accession au haut niveau et programme excellence sportive).



QUEL EST L'INTÉRÊT DE DEMANDER LE STATUT DE SPORTIF DE HAUT NIVEAU ?

1

L'aménagement des emplois du temps des étudiants sportifs de haut niveau est examiné de manière prioritaire, en particulier pour l'organisation des groupes de TP (Travaux Pratiques) ou de TD (Travaux Dirigés).

2

La possibilité d'être accueilli de façon ponctuelle, dans un groupe de TP ou de TD différent de celui dans lequel l'étudiant est inscrit.

3

La possibilité de ne pas assister à un ou plusieurs cours magistraux, TP et TD, pendant la période des compétitions ou stages préparatoires, sans préjudice sur les évaluations en contrôle continu (CC) et/ou en contrôle terminal (CT).

4

La possibilité de choisir le statut assidu ou non assidu, en totalité ou sur certaines UE (unités d'enseignement) ou modules.

5

L'aménagement de la durée des cursus, avec conservation possible des notes sur la durée du cursus.

6

Un accompagnement spécifique et personnalisé dans l'élaboration du parcours universitaire (orientation, valorisation des compétences ...).

7

Une activité d'ouverture (AO) spécifique dédiée aux sportifs de haut niveau (avec des conseils sur la nutrition, la récupération, la gestion du temps, etc).

8

La possibilité de devenir un ambassadeur de l'Université et un accompagnement dans la participation aux compétitions sportives universitaires régionales et nationales.



QUELLES DÉMARCHES FAUT-IL EFFECTUER POUR OBTENIR CE STATUT ?

Vous souhaitez vous renseigner sur ce statut :

Contactez M. Erwann TORTUYAUX,
responsable des sportifs de Haut Niveau à l'UBS.

erwann.tortuyaux@univ-ubs.fr
06 62 82 77 64

Comment s'inscrire :

Déposez au secrétariat du SUAPS votre dossier complet téléchargeable sur :
www.univ-ubs.fr